



Commission Formation Rhône-Alpes

Commission Formation 28 avril 2010 Bourgoin Jallieu

(Réunion 2010-2011)

Membres présents :

- Serge SCARLATTI (CD du Rhône) serge.scarlatti@wanadoo.fr 06.88.58.20.51
- Philippe COUTAZ (CD de l'Ain) philippe.coutaz@rocaltitude.fr / formation.crra@ffme.fr 06.31.96.59.07
- Robert BELLISSENT (CD de l'Isère) rbellissent@yahoo.it 06.62.69.11.07
- Denis MILLET (CD de l'Ain) ffme01@free.fr 06.69.93.43.88
- Serge LAGORIO (CD de l'Isère) serge.lagorio@wanadoo.fr 06.08.43.85.71
- Serge TUROUNET (CD du Rhône) sturounet@orange.fr 06.11.91.20.75
- Fabien PICQ (Salarié du Comité Régional RA) f.picq@ffme.fr / formation.crra@ffme.fr 06.70.10.71.66

Membres élus excusés:

- Fabien LICATA (CD de Haute Savoie) fabien.licata@gmail.com 06.08.60.72.20

Membre de droit excusé:

- Claude CHEMELLE (Président du Comité Régional Rhône-Alpes) c.chemelle@ffme.fr 06.08.60.72.20

La réunion débute à 19h40, dans les locaux du Comité Régional à Bourgoin.

Le compte rendu de la réunion précédente (février 2010).

Il a été diffusé dans la semaine suivant la réunion, accompagné de notre proposition d'amélioration de la gestion passeports/formations.

Trésorerie.

- Quelle prise en compte de notre demande de modification du budget prévisionnel 2010 de la Commission Formation pour prendre en compte l'organisation des journées de formation des cadres (3000€ demandés) ?
- Quelle organisation mettons-nous en place pour suivre le budget de la Commission ? (Une demande d'Eric Michoud (trésorier du CR), qui précise que le suivi informatisé du budget pour l'an prochain, ne permettra pas de détailler avec précision les dépenses de chaque commission. Il appartiendra à chacune de faire son propre suivi de trésorerie.

Embauche d'un(e) salarié(e) dédié(e) à la formation

Démarche proposée :

- Les salariés listent dans le détail, les tâches dont ils s'occupent.
- La Commission Formation liste dans le détail, les tâches nécessaires pour faire fonctionner un service formation régional.
- Les listes de tâches sont fusionnées
- Une commission (salariés / élus) élabore et propose une redistribution de ces tâches sur 3 postes.

Bilan des stages déjà effectués

... stages en septembre 2010 soit ... candidats (... FPC)

Droit régionaux perçus : ...€ actuellement

Les problèmes résolus ou à résoudre depuis la dernière réunion.

- Stage 2849 SAE - 5 stagiaires ont été validés alors que l'Intranet ne les a pas référencés comme titulaire du passeport vert escalade (pré-requis à cette formation). R.Bellissent a contacté l'organisateur. Ce contact n'a pas permis de résoudre le problème. Robert va donc contacter directement les stagiaires concernés.
- Stage 2988 SAE - 2 stagiaires inscrits par le Service Formation ont été validés instructeurs sans que leur passeport vert soit enregistré (pré-requis à cette formation). F.Picq règle la situation avec l'organisateur. Stage en attente de validation.
- Stage 3161 Init.Alpi - Le stage a été remis en position « rédaction » pour éviter qu'il ne soit validé automatiquement par l'Intranet (au bout de 10 jours en l'absence de réaction de la Commission). Les modifications demandées (nombre et rôles de cadres, cahier des charges fédéral) ont été réalisées avec une mention particulière pour le programme du stage particulièrement détaillé dans sa nouvelle version.
- Stage 3242 SAE - le stage prévoyait 1050€ de salaire (pour 4 jours à 250€ statutaires) + 250€ de rémunération. F.Picq a joint l'organisateur. Il a revu sa prévision salariale à 1000€, les 250€ supplémentaires lui sont nécessaires

pour rémunérer un BE supplémentaire lors des séances pédagogiques (Qui ? Quelles compétences fédérales ? Pourquoi pas un instructeur bénévole ?...)

- P.Coutaz a eu des retours ponctuels très positifs des formations « neige-avalanche » de V.Lebond et « sécurité-glacier » de S.Perret.
- Stage 3265 Initiateur SAE – Organisé par F.Carton (Salarié CD42), ce stage présente plusieurs irrégularités (voir documents en annexes). La décision a été prise par le Service formation de retirer les droits instructeurs à F.Carton jusqu'à ce qu'il accepte de suivre une session de recyclage. La Commission Formation doit statuer sur le maintien de ses droits d'organisateur.
- Stage Initiateur SAE – Organisé par le CD74 et encadré par Jean-Jacques PRIEUR

Demande d'agrément « Instructeur escalade »

- CD38 – Dominique STACKLER (BEES escalade 38) n'a pas pu se participer à cette session pour cause de grève de train. Il demande que son dossier soit reconduit pour l'an prochain. Il a aussi demandé par mail la possibilité de faire passer des passeports dans le cadre de son...

Il reste à faire valider sa motivation et son implication fédérale par le CD38 afin de contrer certaines rumeurs médisantes.

- CD73 – Marc PEJON (BPJEPS). **Présent** à la session en s'engageant à suivre la formation « moniteur pédagogie du perfectionnement » programmée 15 jours après la session de validation instructeur. L'an dernier, la Commission s'était prononcée favorablement pour la prise en compte de son cursus alpinisme et de son activité d'encadrement en escalade, dans une VAEF validant les monitorats obligatoires pour postuler à l'agrément d'instructeur en escalade. Il lui avait aussi été demandé de suivre une session « pédagogie du perfectionnement » + 2 stages en co-encadrement (le premier a été fait sur l'Isère avec Jean-Marie Mathieu comme instructeur... et Robert Bellissent comme stagiaire ; avis très positif).

M.Pejon a questionné pour savoir s'il devait co-encadrer un second stage. P.Coutaz lui a répondu qu'au vu des retours de JM Mathieu et R Bellissent, un seul stage co-encadré suffirait à le valider instructeur lorsqu'il aura suivi son stage « pédagogie du perfectionnement ».

Instructeur alpinisme : Agrément les 10 et 11 avril 2010 (Hautes Pyrénées)

- CD26 - Nicolas BRAUD (Aspi-GHM, et cadre de Minéral Spirit). Pas disponible, demande reportée à l'an prochain.
- CD26 - Pascal FERLAY (Moniteur et bénévole de longue date au CD). Accidenté récemment en cascade de glace.
- CD26 - Cyril DUPEYRE (GHM, ex ENJA). Inscription validée
- CD26 - Frédéric DEGOULET (Aspi-GHM, ex ENJA). Pas de nouvelles.
- CD69 – Serge TUROUNET (Moniteur et bénévole). Inscription validée.

Instructeur escalade : Renouvellement, le samedi 5 juin 2010 à Lyon

- CD69 –
- CD38 - Jean Christophe DIMANCHE (Moniteur fédérale bénévole et président du CD38)... n'avait pas pu se libérer de ses obligations professionnelles pour participer aux deux sessions organisées précédemment en semaine.
- CD01 – Jérôme AIZAC

Instructeur escalade : Renouvellement, le jeudi 4 novembre 2010 à Paris

Instructeur escalade : Agrément, les jeudi 3 et vendredi 4 février 2011 à Paris

Instructeur escalade : Renouvellement, le jeudi 10 février 2010 à Paris

Point sur les évaluations individuelles des derniers stages, par les stagiaires.

Demandes ou manques de formation.

Un club de l'Ain souhaite une formation « gestionnaire d'EPIs »

Le bilan 2009 laisse apparaître des secteurs de formation délaissés en Rhône-Alpes : canyon, randonnée, raquette.

Gestion des formations « Monitorats ».

L'organisation des Monitorats est progressivement transférée aux Régions (avec maintien d'un contrôle de Paris).

Monitorat équipeur dans l'Ain :

F.Picq et P.Coutaz ont mis en ligne en stage d'équipeur dans l'Ain.

Il reste une question à résoudre : Quel montant des frais régionaux pour ces formation qui n'en budgétisent pas actuellement ?

Formations de formateurs et des organisateurs

Une rencontre des instructeurs en Rhône-Alpes se mettra en place le **Samedi 18 septembre prochain**. Elle visera à recenser et préciser les besoins identifiés par les instructeurs pour être encore plus efficace dans les formations. L'échange pourrait s'organiser autour de deux grandes familles : L'escalade et ses formations connexes, La neige et les formations qui s'y rattachent.

Une rencontre des organisateurs sera programmée en soirée, après la prochaine AG pour réexpliquer les procédures de mise en ligne et de gestion des stages. Ce sera aussi l'occasion d'ajuster les procédures trop compliquées, jugées inutiles...etc... pour en demander la modification au Service Informatique, si nécessaire.

Liste officielle des « Instructeurs Rhône-Alpes »

Cette liste est établie à partir des « fiches instructeurs » complétées depuis 2 ans par les instructeurs actifs en formation. Elle va permettre d'assurer un meilleur suivi des besoins en recyclage. Cette liste devrait rapidement permettre la mise à jour de la liste disponible sur l'Intranet fédéral. Elle comporte de nombreux noms de personnes n'assurant plus de formation.

CD	Nom	Prénom	Escal.	Alpi.	Ski-Alp.	Cart-Or	Nei-Av.	Séc-gl.	Ski PtR	Rando.	Raqu.	GPS
01	COUTAZ	Philippe	2007	2009								
07	JAEGER	Franck	2007									
07	LARGERON	Quentin	2007									
07	MINIER	Frédéric	2010									
26	DUPEYRE	Cyril		2010								
26	EUVRARD	Adeline	2010									
26	LEBLOND	Valéry		2008		2007	2008			2008	2008	2008
38	BECKER	Arnaud	2005									
38	B.PEYRE	Guy			2009	2009	2005					
38	DANIELE	Norbert		2009	2008		2000	1995	1998			
38	DIMANCHE	Jean-Christ.		2005								
38	DUFFAR	Thierry			1994							
38	KALIC	Jean Malik	2007									
38	LAGORIO	Serge			2008	2009						
38	MATHIEU	Jean Marie	2009									
38	PERRET	Sylvie			2007	2007	2001					
38	STACKLER	Dominique	2010									
42	CARTON	François	2005									
69	BALVAY	Eric				2009						
69	CHAPET	Franck										
69	FEVRE	Dominique			2008	2009	2003	2003		2009	2009	
69	KERVELLA	Raphaël	2008									
69	PICQ	Fabien	2007									
69	SCARLATTI	Serge	2008		2006	2004	2008	1999		2006		
69	TUROUNET	Serge	2008	2010		2009				2008	2008	
73	PEJON	Marc	2010									
74	DUSSAUD	Guy				2007	2004					
74	DUTEURTRE	Michel	2007									
74	LICATA	Fabien				2007	2004			2004		
74	PRIEUR	Jean-Jacq.	2006									
74	REFFET	Jean Franç.	2007	2005	2007							

Suivi des questions diverses posées lors de la dernière réunion.

Inscription des stagiaires avant la validation d'un stage :

Le stage 3265 (F.Carton CD42) a montré qu'il était possible d'inscrire des stagiaires sur une formation alors même qu'elle n'avait pas reçu l'aval de la Commission Formation. Comment est-ce possible ?

Réponse du service formation national :

Validation des diplômes des stagiaires alors que la validation du stage n'est toujours pas acceptée :

Le stage 3265 (F.Carton CD42)

Réponse du service formation national :

Session d'agrément « instructeur escalade » organisées uniquement en semaine :

La Commission Formation demandait la mise en place de recyclage et formation d'instructeurs en week-end (pour les personnes ne pouvant pas se libérer en semaine)

Réponse du service formation national : Une session de recyclage « instructeur escalade » le samedi 5 juin à Lyon

Pouvoir identifier la région organisatrice d'une formation mise en ligne sur Internet :

C. Chemelle observe qu'il n'est pas possible d'identifier la région organisatrice des stages sur le calendrier national.

Réponse du service formation national (février 2010): Les stages sont identifiables sur l'Intranet mais pas sur l'Internet. Le stagiaire ne connaît pas la région organisatrice. Cette possibilité d'identification est mise à l'étude avec le service informatique.

Réponse du service formation national :

Formation et anonymat du formateur :

Actuellement, il n'est pas possible de connaître le nom de l'instructeur qui a délivré un diplôme fédéral ou validé un passeport. Cette information permettrait à la fois de responsabiliser les formateurs en leur imposant de signer leurs décisions, mais aussi de régler certains de problèmes en permettant aux formateurs de se contacter pour les résoudre (absences ou dérogations de pré-requis, nécessité de reprendre un acquis mal maîtrisé... etc...)

Limiter le nombre de stagiaires par formation :

Le « verrou Intranet » mis en place pour limiter le nombre d'inscrits sur une formation, au nombre proposé lors de la validation, Fonctionne correctement. Mais... un simple appel téléphonique à Paris suffisait à le faire sauter !

P.Coutaz est intervenu pour demandé que deux personnes seulement soit habilitées à faire sauter ce verrou pour la région Rhône-Alpes : F.Picq et P.Coutaz.

D'une manière générale, le Service formation national et le Service informatique rechignent à prendre en compte nos demandes de verrouillages informatiques pour contrer les abus que nous constatons. Ils mettent en avant la difficulté et le paradoxe de demander des verrous pour des cas de débordement isolés. Ils nous demandent de prendre nos responsabilités en traitant nous-mêmes ces « débordements ». Ils s'interrogent en particulier sur le fait que nous maintenions des droits Intranet à des organisateurs qui n'ont plus notre confiance !

Remerciement à Fabien pour avoir pris en charge la logistique alimentaire de cette réunion.

Fin de la réunion à 22h45



Annexes

Ci-dessous, une première ébauche des besoins du futur Institut Régional de Formation, dans l'objectif d'embaucher un salarié ayant pour mission de faire fonctionner cette Institut. Que chacun veuille bien commenter ou compléter la liste ci-dessous... non exhaustive :

- Gérer l'Institut Régional de Formation Rhône-Alpes (IRFRA) :
 - o En suivant et en gérant les dépenses inhérentes à la mise en place des formations.
 - o En Assurant l'accueil téléphonique au siège régional.
 - Aiguiller les demandes vers l'interlocuteur le plus à même de leurs apporter une réponse.
- Mettre en place les formations régionales :
 - o En sollicitant les CD pour définir leurs besoins.
 - o En initiant des formations dans les domaines pauvres en formation.
 - o En élaborant un calendrier annuel des formations.
 - Mise en place de formations ponctuelles ciblées sur un thème.
 - Mise en place de « packs formation » prenant en compte l'ensemble d'un cursus amenant le stagiaire au diplôme d'initiateur dans son activité.
 - o En soumettant son projet à l'aval de la Commission Formation.
 - o En participant aux réunions de la Commission Formation.
- Gérer l'équipe des instructeurs :
 - o En suivant « la carrière » de chaque instructeur (compléter chaque « fiche instructeur »)
 - o En anticipant les besoins de renouvellement d'agrément.
 - o En identifiant les secteurs déficitaires en instructeurs.
 - Solliciter les instructeurs à l'issue de chaque formation pour constituer un fichier des initiateurs repérés comme étant susceptibles de devenir instructeurs fédéraux.
 - o En participant aux temps de formation initiés par la Commission Formation à destination des Instructeurs.
 - o En assurant la mise en page et la diffusion d'une new-letter.
- Gérer les formations régionales :
 - o En assurant la mise en place concrète du stage.
 - Trouver et réserver un lieu d'hébergement (en partenariat avec les CD)
 - Définir un lieu et un horaire de rendez-vous (en partenariat avec l'instructeur)
 - o En assurant la mise en ligne « Intranet » des formations.
 - Elaboration et mise à jour d'un calendrier sur le site Internet du Comité Régional.
 - o En assurant la gestion des inscriptions des stagiaires.
 - Vérification des documents administratifs.
 - Vérification des pré-requis.
 - Perception des arrhes
 - Diffusion des informations pratiques aux inscrits.
 - Fiche de présentation du stage.
 - Validation des inscriptions sur l'Intranet.
 - Diffusion des convocations.
 - Editer et transmettre à l'instructeur pour diffusion aux stagiaires, les reçus du coût du stage.
 - o En assurant la gestion financière du stage
 - Elaboration du budget prévisionnel.
 - Suivi des dépenses (régler les factures...)
 - Mise en forme d'un bilan financier.
 - o En prévoyant des « instructeurs de réserve » pour palier une éventuelle défection de dernière minute.

Débats à conduire en marge de l'embauche d'un salarié dédié à la formation :

- Que deviennent les frais de gestions départementaux initialement prélevés par les CD ?

- Il conviendra probablement de les remplacer par des frais de gestion régionaux (ou mixte CD/CR).
- Que deviennent les « organisateurs » remplacés par le salarié ?
 - Il conviendra probablement de les maintenir en activité comme relais locaux indispensables à l'organisation concrète des formations.
- Que deviennent les versements aux CD des frais de salaires budgétés, dans le cas d'un encadrement bénévole ?
 - Il conviendra aussi probablement de les maintenir pour que le coût des stages reste homogène et pour que les CD sans salarié trouvent une motivation à organiser des formations.

Claude CHEMELLE

Je vous propose ma petite pierre pour construire l'édifice, avant d'avancer sur une proposition de fiche de poste :

- Poste plutôt à plein temps pour bénéficier d'un plan sport emploi d'une part et car à terme il me semble que la charge de travail pourrait correspondre à un emploi complet.
- Gros débat : un profil assez polyvalent « administratif et sportif » ou uniquement « administratif » ???

Pour ma part je pense que la richesse des postes que nous avons créés est beaucoup liée à cette polyvalence. Si on veut avoir un agent, qui au-delà de la rigueur, a le feeling, la connaissance des activités, le contact avec l'ETR et les bénévoles, il me semble préférable de l'impliquer sur des actions, des événements sans qu'il les pilote forcément. Cela pourra aussi constituer une force « d'appoint » sur les gros coups. On peut imaginer qu'il intervienne comme formateur sur certaines formations ciblées. Alors un montagnard, un grimpeur FFME, les deux ??? A voir en fonction des candidatures.

Complément à ce débat ; on a évoqué au dernier comité directeur le fait qu'il pourrait gérer comme dossier complémentaire à la formation les 50 futurs alpinistes comme Maïa actuellement.

- Ne confondons pas diplôme et compétences : A priori pour moi il n'y a pas de diplôme prédestiné, même si une DESS management du sport ou la nouvelle licence AGO escalade correspondent pas mal sur le papier. En particulier associé à un diplôme sportif (BPJEPS, BE, guide...)

A mon sens les principales aptitudes / compétences / connaissances requises « optimum » :

1. Connaissance du milieu fédéral et notamment de la formation FFME
2. Connaissance de la législation et de l'organisation de la formation professionnelle
3. Titulaire d'un diplôme d'état relatif à la montagne ou/et l'escalade ou et diplômé fédéral (moniteur, instructeur...) / item qui peut paraître contradictoire à ce qui est écrit + haut mais ce type de qualification est obligatoire pour pouvoir dispenser quelques formations
4. Esprit d'initiative, sens pédagogique, capacité de communication
5. Rigueur dans la gestion quotidienne.
6. Capacité à travailler en autonomie mais aussi en équipe notamment avec la commission formation et son président.
7. Aisance avec l'informatique Excel, power point, mail, intranet FFME, site internet

C'est Tout ???

En classification CCNS je vois un Technicien groupe 3, avec possibilité de télé travail mais présence obligatoire à Bourgoin (ou Voiron dans le futur) 2 jours par semaine

**Commission Formation
Mercredi 3 février 2010
Bourgoin Jallieu**



Annexes

De : ph.coutaz [mailto:philippe.coutaz@free.fr]
Envoyé : mardi 9 février 2010 19:58
À : 'Stackler Dominique'
Objet : RE: Agrément Instructeur

Bonjour,

Pas de problème pour ton désistement lié aux grèves SNCF. Ce sont des aléas indépendants de nos propres décisions. Comme te l'a dit Sandrine, la prochaine session de validation « Instructeur » sera programmée en février/mars 2011. Il est difficile de se prononcer dès à présent sur les besoins en instructeurs pour 2011. Nous mettons actuellement à jour la liste des « instructeurs actifs » pour mieux évaluer les besoins. Nous pourrions mieux nous positionner en décembre/janvier prochain.

Cordialement

Philippe Coutaz

Président de la Commission Formation Rhône-Alpes.

De : Stackler Dominique [mailto:dom.stackler@wanadoo.fr]
Envoyé : mardi 9 février 2010 19:04
À : 'Formation FFME Rhône-Alpes'
Objet : RE: Agrément Instructeur

Bonjour,

En raison du mouvement de grève à La SNCF, simultanément au déroulement du stage, j'ai choisi de ne pas me rendre sur place ; pour justifier de mon choix j'accompagne ce mail des docs suivants en PJ :

- reservation et paiement du billet en ligne
- mail d'alerte et d'annulation du train sur lequel je devais circuler

J'ai prévenu Sandrine VanLandeghem en amont du stage ; elle ne savait pas à ce moment si d'autres sessions seraient organisées cette année mais le supposait. Apparemment ce ne sera pas le cas : je dois être le seul à avoir fait le choix du retrait. Je voudrais préciser que je suis désolé de ce mauvais concours de circonstance et présenter le cas échéant mes excuses si cela provoque une gêne à quelque niveau que ce soit.

Enfin je voudrais savoir si mon inscription peut être maintenue pour la session de 2011.

Dans l'attente, Bien cordialement,
Dominique Stackler

De : Formation FFME Rhône-Alpes [mailto:formation.crra@ffme.fr]
Envoyé : jeudi 8 octobre 2009 14:17
À : 'Stackler Dominique'
Cc : VANLANDEGHEM Sandrine; PICQ Fabien
Objet : RE: Agrément Instructeur

Bonjour,

Je transmets ta fiche d'inscription au service formation parisien pour valider ton inscription.

La gestion pratique du stage est sous la responsabilité de Sandrine Van Landeghem qui reprendra contact avec toi quelques semaines avant le stage par l'envoi d'une invitation.

Les frais de formation sont pris en charge par le Comité régional Rhône-Alpes, les frais de transport, d'hébergement, de restauration restant à ta charge ou à celle de ton Comité Départemental.

Bienvenu dans l'équipe des formateurs en Rhône-Alpes
Cordialement
Philippe Coutaz

De : Stackler Dominique [mailto:dom.stackler@wanadoo.fr]
Envoyé : jeudi 8 octobre 2009 08:12
À : 'Formation FFME Rhône-Alpes'
Objet : RE: Agrément Instructeur

Bonjour,

Comme demandé en "2ème étape", merci de trouver en PJ la fiche de candidature instructeur ; je bloque d'ores et déjà les dates des 3 et 4 février prochain.

Merci de me préciser si l'on reçoit une convocation et vers quel moment.

Cordialement,
Dominique Stackler

De : Formation FFME Rhône-Alpes [mailto:formation.crra@ffme.fr]
Envoyé : dimanche 4 octobre 2009 22:08
À : dom.stackler@wanadoo.fr
Objet : Agrément Instructeur

A Dominique STAKLER (Adhérent 062722 à Escalade Club de l'Isère 038026)

Bonjour,

La Commission Formation Rhône-Alpes s'est réunie le mercredi 23 septembre dernier.

Les membres présents ont validé ta demande d'agrément pour devenir instructeur fédéral en escalade.

C'était la première étape du processus d'agrément.

Première étape :

Obtenir l'agrément de la Commission Formation Régionale... C'est fait !

Deuxième étape :

Compléter la fiche de candidature pour participer à la prochaine session d'information et d'agrément (voir pièce jointe), me la renvoyer par mail ou par courrier pour que je la transmette au siège national parisien.

Troisième étape :

Suivre une session d'information gérée par les responsables formation nationaux.

La prochaine session d'information et d'agrément se déroulera à Paris (siège de la FFME) les 3 et 4 février prochain.

Quatrième étape :

A l'issue de cette session d'information, tu obtiens les droits d'accès à l'Intranet fédéral pour la valider les passeports escalade « verts », « bleus »...etc... relevant des prérogatives des instructeurs.

En revanche, pour la mise en place de stages « initiateur SAE » et « Initiateur SNE », nous te demanderons de co-encadrer 1 ou 2 stages avec un instructeur pratiquant déjà ce genre de formation, avant de prendre la responsabilité totale d'un stage.

Voilà pour ces quelques explications rapides du fonctionnement de la formation en Rhône-Alpes

Bienvenu dans l'équipe régionale des formateurs.

Cordialement

Philippe COUTAZ

Président de la Commission Formation Rhône-Alpes